



Moniteur de canoë kayak

fiche métier

PASSIONNÉ / EXPERT / PÉDAGOGUE

Le moniteur de canoë-kayak et disciplines associées (CKDA) en eau-vive, eau calme et mer est un spécialiste autonome. Le moniteur encadre, pour tout public, les activités du canoë-kayak et les disciplines associées s'organisant sur tout support ou embarcation propulsé à la pagaie ou à la nage, en eau calme, en eau vive et en mer. À ce titre il a vocation à :

- < **Faire progresser** sur le plan technique et de la sécurité...
- < **Participer** à l'éducation à l'environnement et au développement durable de son activité...
- < **Enseigner** la gestion des risques en eau vive, en eau calme et en mer, en randonnée nautique...

Qualités essentielles requises

Savoir : Connaître les différents publics / les fondements techniques et sécuritaires de son activité.

Savoir-faire : Niveau technique reconnu en eau vive et en mer – Adapter l'activité au projet éducatif et à la motivation du public.

Savoir-être : Adaptabilité – Autonomie – Pédagogie – Communication.

Débouchés et employeurs

Salarié : Structures privées de secteur associatif ou marchand.

Travailleur indépendant

Il peut être amené à travailler auprès de plusieurs employeurs.

Salaire

Un moniteur indépendant est payé en honoraires. Sa rémunération varie selon le marché de l'emploi, son expérience et le niveau de ses compétences. **De 170 € à 280 € par jour.**

Le salaire de base : SMIC. Il est possible de doubler son salaire en saison.

* Voir la convention collective des métiers du sport IDCC : 2511

Évolution professionnelle

Diversification de l'activité : La forte saisonnalité contraint le moniteur de CKDA à exercer une autre profession, hors période estivale à l'exception des clubs et comité fédéraux.

Préparer son évolution : Le moniteur de CKDA peut évoluer en élargissant son champ de compétences (BPAPT sport pour tous) ou en se spécialisant dans son activité (formateur – entraîneur – concours de la fonction publique ou des collectivités territoriales). *

* Possibilité de passer un DE JEPS pour devenir entraîneur en CKDA (niveau III).

Formations et diplômes

Cursus principal : **BP JEPS nautisme mention monovalente « canoë-kayak et disciplines associées »** (niveau IV) et **DE JEPS « Canoë-Kayak en eaux vives »** (Niveau III). Les formations se déroulent en **alternance** (entre l'organisme de formation et l'entreprise). La durée de la formation est de **12 mois**.

Pré-qualifications :

Pré-qualifications au DE JEPS CK eaux vives.

Diplômes fédéraux : Moniteur fédéral pagaies couleurs / Assistant moniteur pagaies couleurs

Certificat de qualification professionnelle : Moniteur de canoë-kayak.

Organismes de formation

Coût moyen de la formation : **7 400 € maximum**. Chaque candidat peut être éligible à une aide financière selon son profil (âge, statut, niveau d'étude). Possibilité de signature de **contrats d'apprentissage ou de professionnalisation**.

Organismes de formation : Plusieurs organismes de formation sont habilités par la DRJSCS pour mettre en œuvre le BP JEPS CKDA. **Le CREPS Rhône-Alpes** est le seul organisme de formation, dans la région, habilité à délivrer le DE JEPS CK eaux vives (activité classée en environnement spécifique). Il propose par ailleurs la pré-qualification au DE JEPS (préparation sportive aux tests d'entrée).*

* Voir le calendrier des formations du Ministère des Sports : www.sports.gouv.fr

BP JEPS Nautisme Mention Monovalente « Canoë-Kayak et Disciplines Associées »

Exigences préalables :

- Être titulaire du PSC1 ou son équivalent.
- Attestation de natation : 100m nage libre, départ plongé et récupération d'un objet immergé à 2m.
- Satisfaire aux tests d'exigences préalables (TEP) : Un test technique en eau vive consistant à effectuer en sécurité un parcours d'une durée minimale d'une heure, comprenant :
 - Des entrées, sorties et traversées de courant
 - Un surf sur une vague
 - Un esquimautage
 - Un retour à la berge avec son matériel, après un dessalage
- Dispense des tests d'exigences préalables (TEP) : Pagaie bleu eau vive ou pagaie bleu mer ou moniteur de canoë-kayak FFCK à jour de son recyclage.

10 UNITÉS CAPITALISABLES BP JEPS CKDA EAU CALME, EAU VIVE ET MER

Les quatre unités capitalisables communes à toutes spécialités

- U.C.1 Être capable de communiquer dans les situations de la vie professionnelle
- U.C.2 Être capable de prendre en compte les caractéristiques des publics pour préparer une action éducative
- U.C.3 Être capable de préparer un projet ainsi que son évaluation
- U.C.4 Être capable de participer au fonctionnement de la structure et la gestion de l'activité

Les deux unités capitalisables génériques de la spécialité « activités nautiques »

- U.C.5 Être capable de préparer une action d'animation dans le cadre d'activités nautiques
- U.C.7 Être capable de mobiliser les connaissances nécessaires à la conduite d'activités nautiques

Les trois unités capitalisables spécifiques à la mention - canoë-kayak

- U.C.6 Être capable d'encadrer un groupe dans le cadre d'une action d'animation
- U.C.8 Être capable de conduire une action éducative en canoë-kayak et disciplines associées
- U.C.9 Être capable de maîtriser les outils ou techniques en canoë-kayak et disciplines associés

Une unité capitalisable d'adaption

- U.C.10 Éducation à l'environnement et développement durable

STAGE EN ALTERNANCE EN ENTREPRISE

Ressources utiles

- **Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Rhône-Alpes** : www.rhone-alpes.drjcs.gouv.fr/
- **Ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative** : www.sports.gouv.fr/
- **Fédération française de canoë-kayak** : www.ffck.org
- **CREPS Rhône-Alpes** : www.creps-rhonealpes.sports.gouv.fr